



## CONSEIL MUNICIPAL DU 8 OCTOBRE 2020

### PROCES VERBAL

**Nombre de Conseillers** : En exercice : 22                      Présents : 18 puis 19                      Votants : 22

L'an deux mille vingt, le huit octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le deux octobre deux mille vingt, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis METAIREAU, Maire.

**PRESENTS** : Claudine BAHUAUD épouse BIGEARD, Joël BARAUD, Ingrid BILLON épouse LOIRET, Céline CABOCHE (à compter de la délibération n°4), Serge CABOCHE, Bruno CESBRON, Lucienne DEHAINE, Jeannine GAUDIN, Pascal GAUDIN, Fadoua GERVAIS, Faiza GIRAUD, Gilbert HOUSSAIS, Cyrille JOLIVET, Franck LE CALVE, Christian LE GONIDEC, Jean-Jacques LOIRET, Cécile MAJORAL, Jean-Louis METAIREAU, Nelly NAUD

**EXCUSES :**

Céline CABOCHE (donne pouvoir à Serge CABOCHE) jusqu'à la délibération n°4 - arrivée à 21h00  
Alexandre FAGUET (donne pouvoir à Pascal GAUDIN)  
Mireille MICHENEAU (donne pouvoir à Christian LE GONIDEC)  
Xavier RINEAU (donne pouvoir à Joël BARAUD)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Pascal GAUDIN

---

#### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 10 SEPTEMBRE 2020**

*Reporté au prochain conseil municipal.*

*Joël BARAUD : « Je sais que selon le RI, nous n'avons pas le droit de poser des questions en dehors des 48h préalables. Cependant, j'aurai une question aujourd'hui à vous poser sur l'actualité et la zone d'activité du Brochet. Je souhaite que cela soit intégré dans les questions diverses si vous le voulez bien. »  
Monsieur le Maire acquiesce pour la fin de la séance.*

#### **1. BUDGET 2020 : DECISION MODIFICATIVE N°2**

Vu la délibération du conseil municipal en date du 24 février 2020 adoptant le budget primitif 2020,  
Vu la nécessité de réaliser quelques ajustements au budget 2020 notamment en raison des conséquences financières liées à la crise sanitaire du covid-19,

*Présentation de la décision modificative par Serge CABOCHE  
Tableaux des sections de fonctionnement et d'investissement et maquette budgétaire en pièce jointe.*

*Gilbert HOUSSAIS le remercie pour ces explications et précise que lors du vote du budget 2020, il avait été dit que nous étions dans une période transitoire notamment en raison du décalage de l'opération des Pierres*

*Levées (fouilles archéologiques) dont l'impact complet en termes de recettes fiscales ne sera visible qu'à compter de 2023, la commune devra supporter le nouvel emprunt à compter de 2020. Il faudra être prudent en fonctionnement et surtout en investissement, ajouté à cela l'impact du covid sur les dépenses. Il dit avoir bien aimé la mention dans l'édito « certaines idées peuvent être mises en place sans dépense excessive ». Il conviendrait de rester prudent pendant 2/3 ans.*

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** section par section et chapitre par chapitre, la présente décision modificative au budget général 2020, qui s'équilibre globalement en dépenses et en recettes à **-113 400 €** : soit **-156 000 €** en section de fonctionnement et **42 600 €** en section d'investissement.

## **2. CONVENTION AVEC « LE MOULIN IDEAL » POUR UNE ETUDE SUR LE DEVENIR DU MOULIN DU PE DE VIGNARD**

Lors du dernier conseil municipal, Monsieur Laurent Pascail a présenté une proposition de sa société « Le Moulin idéal » pour l'élaboration d'une note d'orientation concernant le devenir du moulin du Pé de Vignard.

Après une collecte des données sur le moulin, ses études porteront sur :

- Etudes techniques hydroélectriques
- Recherche du droit d'eau aux archives départementales
- Etudes sur les collectes de données immobilières, touristiques et professionnelles
- Etudes sur la salle (accessibilité)

Une restitution de l'étude en conseil municipal sera prévue.

Le coût de l'étude à la journée est fixé à 600 € HT. Cette étude est estimée à 7 journées de travail.

*Monsieur le Maire précise que cette réflexion est urgente et nécessaire car il y a une forte menace sur l'avenir du site. L'EPTB et l'agence de l'eau ont pour projet très avancé de réaliser une brèche au milieu de la chaussée. Nous attendons des réponses sur la note d'orientation en montrant les avantages et inconvénients et prenant en compte la réalité et les contraintes de la commune du PALLET, en se donnant pour objectif de proposer des données chiffrées solides et crédibles contrairement à l'étude réalisée en 2018 par le cabinet d'études Hydréole dont les données étaient fantaisistes et dont la finalité était de dissuader grossièrement quiconque de réfléchir à l'installation d'une hydroélectricité sur ce site. Outre les questions d'ordre économique, juridiques et techniques, les différentes solutions envisagées devront aussi prendre en compte les délais de réalisation, des options privilégiant des avancées rapides étant privilégiées.*

*Gilbert HOUSSAIS déclare qu'il y a un point d'accord sur l'intérêt que l'on porte au moulin du Pé de Vignard. C'était un projet fort de leur campagne électorale. Il souhaite cependant revenir sur un paragraphe de la proposition du Moulin Idéal : Selon Monsieur PASCAL « les conclusions de l'étude sur la centrale diligentée en 2018 arrangeaient bien le Maire et son conseil pour ne rien faire compte tenu du coût des travaux. »*

*Les propos de M. Pascail sont fantaisistes car Monsieur PERROUIN tenait fortement à ce projet, en matière d'histoire, de pédagogie et d'économie. Les éléments chiffrés fournis à l'époque nous ont obligé à revoir la faisabilité afin de ne pas mettre en péril les finances et de se faire critiquer par la population car il y avait d'autres priorités. Une subvention de 100 000 € avait été obtenue.*

*Les propos mentionnés dans cette proposition de service n'ont pas lieu d'être, on n'a pas à faire de commentaires particuliers. C'est totalement déplacé.*

*Christian LE GONIDEC répond que c'est exactement pour cette raison qu'il a été éconduit plus rapidement au dernier conseil municipal.*

*Gilbert HOUSSAIS poursuit qu'il a l'air de proposer quelque chose avec une solution 4 fois moins cher, très bien mais il a un doute.*

*Monsieur le Maire répond qu'il est de l'avis de Monsieur PASCAIL car dans l'étude de 2018, on atteint des sommes faramineuses pour les turbines (450 000 €), + de 150 000 € pour modifier la chaussée.*

*Les chiffres présentés dans cette étude ont eu pour but d'induire en erreur l'équipe en place dans ce projet.*

*L'étude de Monsieur PASCAIL permettra une approche différente du projet, on verra ce que ça nous apporte.*

*Monsieur PASCAIL a trois moulins qu'il a remis en route. De plus, il existe une personne à BOUSSAY qui a un moulin qui fonctionne, qui a remis en état la roue de son moulin. Pour sa remise en route, l'investissement était de 80 000 €. Il vend de l'électricité à EDF et en utilise pour sa consommation personnelle. Mais on en débattrà.*

*Joël BARAUD ajoute que dans la présentation du projet, il a été dit qu'on allait faire un choix mais un choix sous-entend plusieurs prestataires ? Je n'en vois qu'un.*

*Monsieur le Maire répond que dans le projet il y aura plusieurs propositions de la part de M. PASCAIL.*

*Joël BARAUD continue : On reste donc sur un seul prestataire... Comme vous l'avez évoqué, à BOUSSAY il y a une roue, c'est très intéressant pédagogiquement pour les enfants, mais au Pallet il n'y a pas de roue donc il s'agira d'une turbine ?*

*Monsieur le Maire répond qu'il pourra y avoir une roue. C'est envisageable.*

*Joël BARAUD précise qu'il faudra donc un lieu pédagogique à intégrer dans le coût de la prestation. Quelle est la fonction de la cheminée ? Il s'agissait d'une production à vapeur qui permettait d'alimenter la minoterie quand il n'y avait pas assez de tirant d'eau. L'objectif que vous avez n'est pas un objectif économique ?*

*Monsieur le Maire répond que si, il y a un intérêt économique.*

*Joël BARAUD poursuit : que va-t-on produire en électricité s'il n'y a que 6 mois d'utilisation ? C'est juste une question. Ce que je retiens de tout cela, c'est surtout un but de protection des chaussées et il faut effectivement protéger les chaussées. Il peut y avoir une autre solution : une rivière de contournement.*

*Monsieur le Maire répond oui ou les passe à poissons ...*

*Joël BARAUD demande lecture du courrier que Monsieur le Maire a envoyé à la DDTM.*

*Monsieur le Maire ne dispose pas du courrier et poursuit : de toute façon l'EPTB est engagé vers une voie de destruction des chaussées.*

*Joël BARAUD interrompt le Maire en disant connaître parfaitement ce sujet, pour avoir signé l'autorisation d'ouverture d'Angreviers étant à cette époque Président de la commission locale de l'eau. Il ajoute que si Monsieur le Maire ne souhaite pas discuter avec les autorités administratives ou l'EPTB, il n'arrivera à rien. Il faut discuter, c'est un conseil.*

*Monsieur le Maire répond que les faits sont là, l'EPTB avance. On discutera mais il faut pouvoir se protéger.*

*Joël BARAUD poursuit que dans une période où la commune est en flux tendu financièrement, est-il nécessaire de lancer des études sur des projets qui ne verront probablement le jour que dans 4 ans au mieux. Ça ne se fera pas tout seul. Il précise qu'au vu des remarques de M HOUSSAIS et de lui-même, ils s'abstiendront.*

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (12 votes POUR, 10 ABSTENTIONS) :**

- **AUTORISE** la signature de la convention avec la société « Le Moulin Idéal » pour la réalisation d'une étude sur le devenir du site pour un montant de 4200 € HT maximum.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire relatif à ce sujet.

<b>CENTRE BOURG : CONVENTION AVEC LE CAUE POUR UN ACCOMPAGNEMENT SUR LA CONSTRUCTION DU PROJET</b>
--

*Retiré de l'ordre du jour suite à une incohérence entre les propos tenus et le document proposé.*

### 3. ADHESION AU CONTRAT DE GROUPE DE L'ASSURANCE STATUTAIRE DU CENTRE DE GESTION DE LA LOIRE ATLANTIQUE

Monsieur le Maire rappelle que la commune du Pallet a, par délibération du 20 janvier 2020, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986.

A l'issue de la consultation, le Centre de Gestion a communiqué à la Commune les taux établis par le prestataire retenu.

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **ADHERE** au contrat d'assurance statutaire ayant les caractéristiques suivantes :

Assureur : AXA France VIE, gestionnaire du contrat : SOFAXIS

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet : 01/01/2021)

Régime : capitalisation

- *Agents permanents (titulaires ou stagiaires) immatriculés à la C.N.R.A.C.L. :*

Risques garantis : décès, accident du travail/maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, maternité-paternité-adoption

Franchise : 10 jours par arrêt en maladie ordinaire

Taux : 6,60%

- *Agents titulaires ou stagiaires non-affiliés à la C.N.R.A.C.L. et des agents contractuels :*

Risques garantis : accident ou maladie imputable au service- maladies graves - maternité-paternité-adoption - maladie ordinaire

Franchise : 10 jours par arrêt en maladie ordinaire

Taux : 1.10%

Des frais de gestion à hauteur de 0,16% (taux 2020) seront appliqués sur la base de cotisation et reversés par le gestionnaire au Centre de gestion. Le taux pourra être actualisé tous les ans par le conseil d'administration du Centre de gestion.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions en résultant.

*Arrivée de Céline CABOCHE à 21h00*

### 4. DESAFFILIATION DE LA CARENE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et, notamment son article 15,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion et, notamment, son article 31,

Vu le courrier du 26 août 2020 du Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique sollicitant l'avis de l'assemblée délibérante de la commune de LE PALLET sur la désaffiliation de la communauté d'agglomération de la CARENE au 1er janvier 2021,

Le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique est un établissement public administratif dirigé par des élus des collectivités au service de tous les employeurs territoriaux du département. Fondé sur un principe coopératif de solidarité et mutualisation des moyens, il promeut une application uniforme du statut de la fonction publique territoriale, pour plus de 14 000 agents exerçant auprès de 292 employeurs et anime le dialogue social à l'échelle départementale.

Les collectivités de moins de 350 agents sont affiliées obligatoirement au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale ; les autres collectivités peuvent bénéficier de ces prestations si elles le souhaitent, dans le cadre d'une affiliation dite « volontaire ».

Par délibération du conseil communautaire en date du 7 juillet 2020, la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (CARENE), établissement public affilié au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique, a autorisé son Président à solliciter sa désaffiliation du CDG, à effet du 1er janvier 2021. En effet, les effectifs de la commune de la CARENE ont progressivement augmenté, le seuil des 350 agents ayant été désormais dépassé.

La volonté de désaffiliation s'inscrit dans un contexte de recherche d'économies et d'évolution de la gestion des ressources humaines issue de la loi de Transformation de la Fonction Publique.

La CARENE souhaite toutefois maintenir, en tant qu'établissement public non affilié, son adhésion au socle commun des prestations du centre de gestion (instances médicales statutaires, conseil juridique).

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la demande de désaffiliation de la communauté d'agglomération de la CARENE.

<b>5. CONVENTION AVEC ANIMAJE POUR L'ACCUEIL D'UN ANIMATEUR EN FORMATION BPJEPS EN ALTERNANCE</b>
---

Il est proposé de conventionner pour l'accueil d'un animateur en formation BPJEPS par alternance avec l'association Animaje.

Les objectifs de cette formation sont d'obtenir un diplôme d'état de niveau IV permettant d'initier, concevoir, accompagner des projets selon les demandes d'équipes éducatives et du public dont il a la charge. Former des animateurs polyvalents, ouverts, curieux et passionnés par différents supports d'activités.

Pour la collectivité, les bénéfices sont nombreux :

- s'adjoindre les services d'un animateur diplômé (BAFA et expérience significative) sur les services périscolaires du soir, temps du midi.
- Permettre de travailler sur le projet d'ALSH Tween avec une animatrice présente sur toute la durée de l'accueil et en préparation en s'évitant le recrutement d'un animateur en CEE.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la convention avec l'association ANIMAJE (organisme de formation) permettant l'accueil d'un stagiaire en formation par alternance « BPJEPS Animateur loisirs tous publics » pour un montant de 2 400 € sur la période du 19 octobre 2020 au 29 octobre 2021 (1 092 h).
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou le Premier Adjoint à signer tout document s'y référant.

## 6. CONVENTION POUR LE FINANCEMENT DU BAFA D'UN AGENT

Dans le cadre de la démarche d'intégration du temps du midi à l'accueil périscolaire, la collectivité demande à ses agents non diplômés de se former au BAFA.

Seul un agent s'est porté volontaire pour entamer une formation BAFA.

Le coût de la formation s'élève à 790€ pour la collectivité.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la convention avec l'organisme de formation UFCV pour le financement de la formation BAFA d'un agent pour un montant de 790 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou le Premier Adjoint à signer tout document s'y référant.

*Faïza GIRAUD déclare qu'il est dommage qu'il n'y ait pas plus d'agents volontaires pour cette formation car dans l'accompagnement des enfants, on sent qu'il y a un manque.*

*Céline CABOCHE donne quelques chiffres et explications sur le nombre d'agents titulaires ou non du BAFA.*

*Faïza GIRAUD demande devant les difficultés actuelles notamment avec le contexte covid si des solutions ont été envisagées pour les aider à faire face à des situations compliquées et les accompagner dans le lien avec les parents.*

*Céline CABOCHE confirme que ces difficultés sont bien prises en compte par Madame CHEVRIEUX, Directrice du service enfance jeunesse.*

## 7. MULTI ACCUEIL TCHOU-TCHOU : CONVENTION AVEC LE MEDECIN REFERENT

Dans le cadre du service Multi-accueil T'chou T'chou, la commune doit désigner un médecin référent dont les missions sont définies par convention. Madame Magali AMBEZA, Médecin généraliste au Pallet, a répondu favorablement à notre demande.

Le médecin référent doit intervenir au minimum 12 heures par an au multi-accueil. Le montant horaire d'intervention est fixé à 60 € TTC.

La convention est prévue pour une période d'une année à compter du 1er novembre 2020, reconductible 3 fois par période d'un an.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention avec un médecin référent pour le multi accueil T'chou T'chou ci-annexée ainsi que tous documents inhérents à l'exécution de cette décision.

## 8. CONVENTION D'UTILISATION DES LOCAUX ET EQUIPEMENTS SCOLAIRES SUR LE TEMPS PERI ET EXTRA-SCOLAIRE

Vu l'article 25 de la loi n°83-663 du 22 juillet 1983, devenu article L212-15 du Code de l'Éducation modifié par la Loi n°2005-157 du 23 février 2005,

La mise en œuvre d'accueils péri et extra-scolaire, dans le cadre du Projet Éducatif Territorial, conduit le service municipal compétent à utiliser certains locaux communs et certaines salles de classe en dehors des heures où ils sont affectés à la formation initiale des élèves. Par ailleurs, des locaux à usage périscolaire peuvent être utilisés sur le temps scolaire, par les enseignants et leurs classes.

La présente convention a pour objet de définir les règles régissant l'utilisation partagée des locaux par les enseignants sur le temps scolaire, et les personnels d'animation intervenant dans le cadre des activités péri et extra-scolaires. Elle concerne tous les acteurs éducatifs intervenants dans l'école.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la convention d'utilisation des locaux et des équipements scolaires sur le temps péri et extra-scolaire ci-annexée.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou le Premier Adjoint à signer tout document s'y référant.

<b>9. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS</b>
---

Suite à la reprise en régie de l'entretien de la salle polyvalente de loisirs et du complexe sportif, il est nécessaire de créer 2 postes d'adjoint technique territorial à temps non complet à compter du 1er novembre 2020, afin de pérenniser le service. Ces agents seront également mobilisés sur la pause méridienne en période scolaire. Le temps de travail annualisé de ces agents est porté à 24,4/35ème.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **CREE** 2 postes d'adjoint technique territorial à temps non complet (24,4/35ème) à compter du 1er novembre 2020.

*Gilbert HOUSSAIS précise que c'est une bonne solution aux vues des résultats du prestataire. Les 1ers rendus sont très satisfaisants par rapport au service rendu. On sait qu'on peut faire appel à eux rapidement. Cela apportera plus d'avantages.*

<b>10. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES</b>
---

- **Modification date du CM de novembre : 12 novembre au lieu du 5 novembre.**
- **Monsieur le Maire souhaite évoquer la question qui a été posée par M. Baraud, sur les comités consultatifs.**

**Sur la participation des Palletaises et Palletais :** *il existe déjà un comité des sages qui a fait une 1ère réunion. Gilbert Houssais intervient : Il me semble que j'en fais partie, non ? Je n'y ai pas été invité.*

*Monsieur le Maire : Il y a eu un oubli ? Désolé, on a dû vous oublier.*

*Joël BARAUD : Il serait peut-être plus simple d'avoir la liste des comités et des personnes intégrées à ces comités. Et les critères si des personnes ont été refusées.*

*Monsieur le Maire : Vous l'aurez dans les prochains jours.*

*Serge CABOCHE : J'ai demandé à Mme Chaumont de diffuser la liste à l'ensemble des conseillers tout à l'heure en fin de journée mais apparemment elle n'a pas eu le temps. C'est en cours.*

Joël BARAUD : Cela sera intégré à la gazette ? Des personnes m'interpellent sur le sujet. Moi-même, si je n'avais pas frappé à la porte pour être intégré au comité, je serais encore dans l'anonymat.

Monsieur le Maire : on travaille pour la mise en place des comités. Des fois, on a des ratés. On le fait à notre manière, il n'y a que 4 mois que nous sommes en place car nous sommes arrivés fin mai et on a bien travaillé cet été même si ce n'est pas toujours évident.

Cécile MAJORAL : On est en plein travail. Rien ne se fait en 4<sup>e</sup> vitesse surtout pas un changement de fonctionner qui est très important et nécessite d'avoir du temps. On s'en occupe, on ne va pas faire n'importe quoi, on va prendre le temps de réfléchir pour proposer quelque chose de pertinent.

Joël BARAUD : concernant la nouveauté au niveau des comités, vous ne m'apprenez rien à ce niveau-là.

Cécile MAJORAL : Vous nous avez demandé au 1<sup>er</sup> conseil de vous expliquer ce qu'étaient les comités.

Monsieur le Maire : nous allons donc mettre en place progressivement notre démocratie participative.

« **Sur le marché** : Avec la manière dont a été réalisée la concertation auprès des commerçants, certains n'auraient a priori pas été contactés. Une réunion préalable a-t-elle été programmée ? Si oui, qui étaient conviés et combien étaient-ils ?

Cécile MAJORAL : Concernant la mise en lace du marché, un mail a été envoyé à 34 personnes qui font partie de l'association Plein Cap qui sont les gens qui sont les acteurs économiques de la commune.

Sur ces 34 personnes, 9 personnes sont venues et on a pu regretter de ne pas avoir plus de gens. Mais il y a eu des échanges.

Joël BARAUD : Vous avez sollicité des membres de Plein Cap. Les autres qui ne sont pas dans cette association ? Quid ? Et j'ai une question, Plein Cap existe toujours ? Car depuis 5 ans, il n'y a plus d'assemblée générale et par conséquent elle devrait être dissoute.

Cécile MAJORAL : Plein Cap existe toujours, votre fils en fait partie, vous le savez. Il était d'ailleurs présent à la réunion et donc oui, nous nous réunissons toujours et nous avons organisé un événement, le gospel l'année dernière. On fonctionne encore doucement mais surement.

Joël BARAUD : et les assemblées générales qui sont obligatoires, quid ?

Monsieur le Maire : on a fait également une réunion avec les habitants limitrophes du marché, 17 personnes sont venues et on a expliqué le marché, le positionnement et le stationnement. Il y a encore quelques problèmes de stationnement. Les gens voudraient rentrer dans les commerces en voiture. J'ai fait une enquête, il n'y a pas eu de perte de chiffre d'affaire. Ils ont même eu de nouveaux clients. Le stationnement est un problème comme tous les marchés.

Cécile MAJORAL : le marché est fait comme dans toutes les communes et prend l'emprise d'un parking comme à Vallet. Concernant les pertes de chiffre d'affaire, personnellement, j'ai eu de nouveaux clients grâce au marché. Cela reste une bonne opération. Les commerces alentours n'ont pas eu de perte de chiffre d'affaire. On va attendre d'avoir du recul. Une réunion est programmée dans 1 mois et demi avec les riverains pour faire un retour sur comment eux vivent le marché, également avec les commerçants sédentaires et ambulants. Sera créé un comité du marché pour que soient réunis tous les représentants y compris l'ASVP.

Joël BARAUD : Pour revenir sur le système des questions. Nous avons souhaité que l'intégralité des questions soient posées car elles viennent de Palletais et non de l'opposition.

En l'occurrence, il a été émis une proposition concernant le marché. Comme je le mettais en intitulé car c'est une remontée positive de la part de l'ensemble des palletais, il aurait peut-être été possible de réaliser le marché sur la contre allée, rue Prosper Mérimée au niveau du parking de stationnement des cars. On est très proche des stationnements. Bien évidemment, l'ASVP devra être vigilant pour que ça n'empiète pas sur les parkings des professions libérales. Il y a peut-être une réflexion à faire. D'autant plus, quand je regarde le coût, car vous n'avez pas parlé du coût, à partir du moment où il va faire nuit, il faudra des éclairages. Il y a déjà 1 700 € d'investis. C'est une réflexion à mener.

D'autre part, je reviens sur les itinérants et les sédentaires. Pour les itinérants, on a accepté la gratuité et c'est très bien, ça va faire un appel d'air. Ce qu'il faut savoir, les commerçants sédentaires payent la taxe foncière et la CFE. Est-ce que ce n'est pas une double peine pour eux ?

*Monsieur le Maire : il est gratuit jusqu'à la fin de l'année, comme mentionné dans l'arrêté municipal.*

*Joël BARAUD : il sera possible d'avoir un état financier au 1<sup>er</sup> trimestre ? On est capable d'absorber un déficit pour l'animation du territoire mais il ne faut pas que cela soit faramineux.*

*Cécile MAJORAL : Ces personnes sont présentes qu'une demi-journée. On a prévu de rendre les emplacements payants en janvier. Les gens sont très contents. C'est perfectible. Les remontées sont très positives, c'est le principal.*

*Christian LE GONIDEC : l'horaire d'hiver va arriver, il va falloir éclairer la zone. Quel est le coût d'éclairage de ce marché ?*

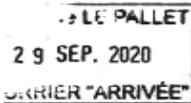
*Monsieur le Maire : Tous les commerçants ont leur éclairage. Dans un 1<sup>er</sup> temps on ne compte investir dans un éclairage complémentaire. Il y a l'éclairage de l'arrière de l'église.*

*Une demande avait été faite au Sydela. Le devis était à 15 000 €, on ne l'a pas pris.*

*Céline CABOCHE : cette action concerne l'intérêt général et l'intérêt des Palletais donc il y aura une évaluation à un moment donné. Mais les Palletais payent des impôts sur la commune donc je pense que la partie investie dans ce projet est au regard de la satisfaction des palletais.*

**- Courrier de Monsieur et Madame BROCHARD reçu en mairie le 29 septembre 2020**

*Lecture du courrier par Monsieur le Maire.*

Monsieur et Madame BROCHARD Rue Saint Vincent, Coccimarket Le Pallet	Le 26 septembre 2020
	Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers Mairie du Pallet
Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,	
Par la présente, nous souhaitons réagir quant aux commentaires qui ont pu être faits concernant notre commerce, Coccimarket, lors du dernier conseil municipal.	
Nous tenons à apporter un démenti des plus formels et des plus fermes suite à certains propos tenus lors de cette séance.	
Nous tenons à affirmer notre position qui était la nôtre face au projet de déplacement de notre commerce vers l'ancien site de la poste. Nous étions résolument disposés à investir notre argent, à investir massivement dans le cadre de ce beau projet, ambitieux à la fois pour nous bien sûr, mais aussi et surtout pour la commune du PALLET.	
Tout autre propos ne serait que pure allégation mensongère, ou le fruit d'une imagination malsaine. Il n'y a ni menteur, ni raconteur de « bobard » il y a simplement cette vérité énoncée précédemment.	
Monsieur Le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il nous semble important et indispensable pour que le débat gagne en sérénité de vous en tenir à cette stricte vérité.	
Nous souhaiterions Monsieur Le Maire, que ce courrier soit lu lors de la prochaine séance du conseil municipal du 08 octobre prochain.	
Vous en remerciant par avance, veuillez croire Monsieur Le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux en l'expression de nos salutations distinguées.	
Monsieur et Madame BROCHARD	
	

*Monsieur le Maire : C'est un projet privé et je l'ai contacté, elle voulait simplement préciser par cette lettre qu'elle souhaite investir personnellement dans la commune, sur l'ancien site de la poste ou le site de l'ancienne station-service, elle souhaite rester sur l'axe principal D149. Nous allons établir un calendrier pour faire avec le comité cœur de bourg une consultation des Palletaises et des Palletais pour envisager une solution à ce projet qui est avant tout privé. Puisque la poste appartient à la mairie, il faut en débattre entre les habitants.*

*Cécile MAJORAL : notre mission est de faciliter et favoriser les implantations. Si Mme Brochard trouve un local qui lui convient sans nous, elle bougera, elle n'a pas forcément besoin de la mairie. On peut servir de facilitateur mais si elle trouve un endroit qui lui convient, elle pourra y aller sans nous. C'est quand même quelque chose de privé. On peut aider mais pas imposer. On tiendra compte de l'avis des Palletais pour lui faire des propositions sans qu'elle soit obligée d'accepter.*

*Joel BARAUD : ça peut être considéré comme un projet privé. Quand on est aux affaires, on a le droit de phosphorer et peut-être qu'on pourrait avoir d'autres idées autour de ce commerce. Par contre, je me permets de vous lire ce que m'a transmis M. Rineau suite à cette lettre qui aurait dû être fourni à l'ensemble des conseillers avant le conseil municipal.*

*« Je tiens évidemment à remercier Mr et Mme Brochard pour ce courrier. Il permet de rétablir la vérité, cette vérité si importante dans l'exercice démocratique que nous pratiquons tous, à priori, au sein de ce conseil municipal.*

*Cela n'autorise aucune faiblesse, aucune transigeance avec l'honnêteté. Mr Loiret, le conseil municipal n'est ni une salle de jeux, ni un lieu d'approximation ou la légèreté peut avoir sa place. Ici, la rigueur et le sérieux n'ont d'égal que la droiture et le respect d'autrui.*

*Mr Le Maire, pour ce qui est de ce commerce, très important pour le PALLET, au même titre que tous les autres d'ailleurs, nous sommes prêts à faire une entorse à notre ligne de conduite, et à être force de proposition. Pour peu que vous reconsidériez votre proposition quant à l'avenir de ce commerce et que vous acceptiez d'envisager notre projet comme pertinent, nous sommes prêts à vous accompagner, et ainsi à faire en sorte que des commerçants Palletais qui souhaitent investir sur notre commune puissent le faire. Cela ménagera nos finances que vous jugez exsangues (édito), et accessoirement, cela permettra aux Palletais d'avoir du poisson tous les jours et non seulement le samedi matin. Mr Le Maire, de votre capacité à mesurer ce qui est profitable aux Palletais dépend l'avenir de ce commerce de proximité. »*

*Monsieur le Maire : nous en tiendrons compte et nous ferons un débat en comité sur le sujet.*

*Jean-Jacques LOIRET s'excuse pour ce qui s'est passé lors du dernier conseil municipal. Il s'est expliqué avec les gérants du Coccimarket et confirme qu'ils ont un problème de stockage dans la réserve.*

*Joel BARAUD : Une question nous a été remontée : selon le ou les projets proposés, n'y aura-t-il pas d'expropriations ou des cessions de baux, dans le cas d'une occupation par un artisan ? Et si oui, des mesures compensatoires sont-elles prévues ?*

*Cécile MAJORAL : Je ne vois pas de quel endroit il s'agit ?*

*Joel BARAUD : vous avez parlé de l'ancien garage et je pense que la réflexion se porte sur cet endroit.*

*Monsieur le Maire : ce sont des suppositions, on ne va pas jeter dehors le commerçant en place.*

#### **- La situation de la salle utilisée par le Théâtre d'Animation Palletaise**

*Joel BARAUD : quand on me pose la question si je suis au courant de la situation du TAP, je réponds que je suis au courant. Mais je ne suis pas au courant d'une lettre envoyée. J'ai horreur de botté en touche.*

*Monsieur le Maire : Oui on aurait dû la transmettre avant.*

*Serge CABOCHE : Comme vous venez de le dire, le sujet ne date pas d'hier. Donc vous étiez déjà au courant et vous auriez peut-être pu déjà anticiper certaines choses.*

*Joel BARAUD : Vous avez lu la lettre ? vous savez qu'il y a eu des évolutions entre temps, vous avez été sollicité pour une réunion, nous ne sommes plus aux affaires. La question vous revient de plein droit.*

*Monsieur le Maire : Le TAP, on y tient beaucoup et c'est très important pour la commune du Pallet. La municipalité souhaite faire perdurer cette activité qui existe depuis très longtemps. La convention qui va être*

signée, la municipalité est un peu spectateur, elle va être signée pour 3 ans à partir de février l'année prochaine. On va débattre en comité « Cœur de bourg » sur l'avenir du bâtiment.

Joel BARAUD : il y a un comité Cœur de bourg ?

Monsieur le Maire : oui, il va y avoir...

- **Présentation bilans Villeneuve et complexe sportif par Monsieur Houssais**

Gilbert HOUSSAIS remercie Monsieur le Maire de lui laisser la parole pour présenter les bilans financiers des deux projets forts du précédent mandat à savoir l'aménagement de voirie et l'effacement des réseaux de Villeneuve-Coteau moitié et l'extension et réhabilitation du complexe sportif. Il précise que les éléments présentés proviennent de la comptabilité de la commune, validés par la Trésorerie du Loroux-Bottreau.

Pour le complexe sportif : présentation d'un tableau général et retours sur les appels d'offres, les estimations du projet, les demandes de subventions auprès des organismes et chiffres finaux.

En résumé :

Coût global de l'opération : 2 574 610 € HT (dont 134 706 € d'avenants – 5,52 % de l'opération)

Montant des subventions obtenues - 707 225 € (soit 27,5% du montant total)

(Conseil régional, Etat, conseil départemental, CCSL)

Soit un coût net supporté par la Commune : 1 867 385 € HT

L'aménagement Villeneuve Coteau moitié : présentation du détail des travaux, du financement, des subventions.

En résumé :

Coût global de l'opération : 706 496 € HT

Montant des subventions obtenues : - 316 762 € (soit 44,8% du montant total)

Soit un coût net supporté par la Commune : 389 734 € HT

Comment financer ces investissements ? explications par Gilbert HOUSSAIS dont voici un résumé ci-dessous :

- Emprunt contracté de 2 000 000 € (taux de 1,63 % sur 25 ans)
- Autofinancement de 257 100 €
- Fin de certains emprunts à compter de 2023 occasionnant des économies annuelles de 42 000 €
- Fiscalité : nouvelles recettes fiscales liées aux lotissements des Censives et des Pierres levées (projection de 88 200 € de complément de fiscalité à compter de 2023/2024).

Il rappelle également le versement du PUP (Projet Urbain Partenarial) par le lotisseur des Pierres Levées en 2021 et 2022 (montant total de 252 000 €)

A partir de 2030, le produit de la fiscalité dépasse le montant total de l'annuité à rembourser.

A la fin du remboursement de l'emprunt (2044), la commune aura déboursé 2 423 800 € (capital et intérêt) et encaissé 2 478 570 € de fiscalité supplémentaire.

Ceci démontre qu'à terme, les travaux auront été couverts par la fiscalité supplémentaire et n'auront rien coûté à la commune. A partir de 2045, la commune aura un potentiel annuel supplémentaire d'investissement de 136 000 €.

Monsieur le Maire demande des explications sur les dépenses et la TVA car les dépenses sont payées TTC et non hors taxe.

Gilbert HOUSSAIS précise que la TVA est payée dans un premier temps et elle est récupérée l'année suivante et que cela était prévu.

Joël BARAUD précise qu'on paie la TVA dans un premier temps mais au final que vont payer les palletais ? Ils ne vont pas payer la TVA puisqu'elle est récupérée, ils vont payer 1 874 000 € pour la salle.

- **Convention entre l'Association Karaté et l'ALSH**

Céline CABOCHE indique qu'une nouvelle association de karaté s'est installée sur Le Pallet. Une convention a été élaborée pour qu'elle intervienne à titre gratuit dans le cadre de l'ALSH.

Serge CABOCHE revient sur l'intervention de Gilbert HOUSSAIS en précisant qu'ils arrivent à une fiscalité à l'équilibre au bout de 10 ans alors que le mandat ne dure que 6 ans...

- **Questions de Monsieur Joël BARAUD**

Joël BARAUD : Au niveau des réseaux sociaux, on y apprend énormément. En consultant certaines pages, j'ai vu une affiche précisant qu'une réunion publique allait avoir lieu au Centre Héloïse le 13 octobre et que cette demande avait été formulée via l'AMAP pour l'association Laisse Béton, anti zone d'activité du Brochet. La municipalité cautionne-t-elle cette association ? Que doit-on en déduire au vu de la CCSL car la zone d'activité est primordiale si on veut conserver l'ensemble des activités de la CCSL. C'est un poumon dont nous avons besoin.

Monsieur le Maire : l'AMAP a réservé la salle sans préciser que c'était pour l'association Laisse Béton. Nous avons été nous-même surpris. Nous n'avons rien signé, c'est l'AMAP qui a réservé une salle.

Faïza GIRAUD : que l'on soit d'accord ou non avec leur objet de réunion, ils ont la liberté d'expression, ils ont le droit de se réunir pour échanger entre eux, ce n'est pas pour cela qu'on valide les propos qu'ils vont tenir.

Joël BARAUD souhaite savoir quelle est la position de la mairie vis-à-vis de la zone d'activité du Brochet.

Pascal GAUDIN : Au niveau de la zone du Brochet, rien n'est ficelé. Nous avons dernièrement rencontré Christelle BRAUD. Au niveau du Hyper U, l'Etat n'a pas validé l'extension, une discussion va avoir lieu. On ne peut pas prendre une décision au niveau de la commune si nous n'avons pas quelques réponses au niveau de la CCSL.

Monsieur le Maire : la mairie n'a pas d'actions au niveau de la CCSL. On discute mais c'est tout. Pour la salle, elle a été réservée par l'AMAP c'est tout.

Pascal GAUDIN : Ce n'était pas à l'AMAP de s'enregistrer mais à l'association Laisse Béton avec une demande écrite. On s'en est rendu compte après.

Christian LE GONIDEC : j'ai un regret. On a vendu aux Palletais, une consommation locale mais j'ai constaté au dernier conseil municipal que nous avons des bouteilles qui viennent de Super U et je le regrette fortement. C'est tout à fait matériel et qui n'a pas beaucoup de surcoût pour la mairie mais je souhaite au prochain conseil que nous ayons des bouteilles vendues par Coccimarket ainsi que des gobelets. Merci.

Christian LE GONIDEC : 2<sup>e</sup> remarque, et là c'est une question à vous, Monsieur le Maire, pourquoi vous avez diffusé l'article du Ouest France de la semaine dernière aux seuls élus de la majorité et non pas à tous les élus ?

Monsieur le Maire : d'abord car l'article me concernait directement et je ne veux pas faire de commentaire sur cette action. J'aurais pu le faire mais j'ai dit non. Tout le monde a eu de toute façon, l'information par Ouest-France.

Christian LE GONIDEC : les comptes-rendus ont été fait à partir de rencontres de membres de comités, pourquoi sont-ils uniquement diffusés aux adjoints et non à l'ensemble des conseillers municipaux ? Je me sens le devoir d'être informé au même titre que les adjoints. L'opposition devrait également être informée.

Monsieur le Maire : Je diffuse les informations à mes adjoints car prioritaires et je juge selon le message à transmettre à qui je dois le transmettre. Si vous voulez être inondés de messages... On ne peut pas diffuser tous les messages à tout le monde, certains sont concernés, d'autres non. Certaines choses ne sont pas utiles d'être transmises.

Christian LE GONIDEC : Votre réponse ne me satisfait pas plus que ça.

Gilbert HOUSSAIS : Quand il y aura des comités, j'espère que les comptes rendus de réunion seront envoyés à l'ensemble des membres du comité en question. Je l'espère.

Monsieur le Maire : Oui bien sûr.

Joël BARAUD : Lorsque les palletais interrogent les conseillers, dans la rue par exemple, pour une question bien précise, on n'aura pas la faculté de répondre car on n'aura pas eu l'information, c'est un peu gênant vis-à-vis de la population qui nous sollicite.

Cécile MAJORAL : Il est difficile d'être au courant de tout. Il y a toujours possibilité de s'adresser à la mairie. Des fois je ne peux pas répondre directement, je renvoie vers la mairie ou la personne concernée.

Franck LE CALVE : M. Baraud domine tous les domaines, nos, on est plutôt réparti dans chaque.

Cécile MAJORAL : On peut effectivement revoir le fonctionnement, on est en démocratie participative, on est là pour échanger.

Joël BARAUD : Démocratie participative, vous allez réussir à me fâcher. Qu'est ce que vous avez fait ? Les comités ils n'existent pas. L'information ne passe pas.

Cécile MAJORAL : le comité des sages s'est tenu comme on l'avait programmé en septembre. Les autres, notamment le mien, est en train de se mettre en place. Je suis en train de créer la feuille de route. On prend le temps de faire les choses correctement parce que ce n'est pas une blague et il faut réfléchir.

Céline CABOCHE : je ne me sens pas concernée, les comités enfance jeunesse sont mis en place ou en route.

Christian LE GONIDEC : On aura donc la constitution de ces comités dans la gazette ?

Céline CABOCHE : Concernant une transmission des noms, je ne suis pas partante mais à confirmer. Dans mes comités, les parents et palletais ont été informés.

Gilbert HOUSSAIS : au moins, que l'ensemble du conseil municipal soit informé, au minimum, des personnes participant aux comités.

Serge CABOCHE : je suis d'accord. L'ensemble des conseillers municipaux auront la liste complète des demandes de participation aux comités. Les Elus sont tenus à la discrétion suite à la charte de l'Elu local qui s'applique de plein droit.

Séance levée à 22H35

Prochaine séance du conseil municipal le jeudi 12 novembre 2020 à 20h00

Claudine BIGEARD	Joël BARAUD	Céline CABOCHE	Serge CABOCHE
Bruno CESBRON	Lucienne DEHAINE	Jeannine GAUDIN	Pascal GAUDIN
Fadoua GERVAIS	Faiza GIRAUD	Gilbert HOUSSAIS	Cyrille JOLIVET

Franck LE CALVE	Christian LE GONIDEC	Ingrid LOIRET	Jean-Jacques LOIRET
Cécile MAJORAL	Jean-Louis METAIREAU	Nelly NAUD	